

MÉMOIRE ADRESSÉ À :

Commission de la santé et des
services sociaux

Projet de loi 103 : Besoin d'un plan plus concret pour éviter les ruptures de services

Présenté à l'attention de la Commission de la
santé et des services sociaux dans le cadre des
consultations particulières sur le projet de loi n°
103, Loi visant principalement à réglementer les
sites de consommation supervisée afin de
favoriser une cohabitation harmonieuse avec la
communauté

Rédigé par:

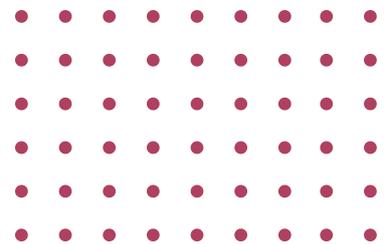
Adréanne Provost-Auger

Adrien St-Onge

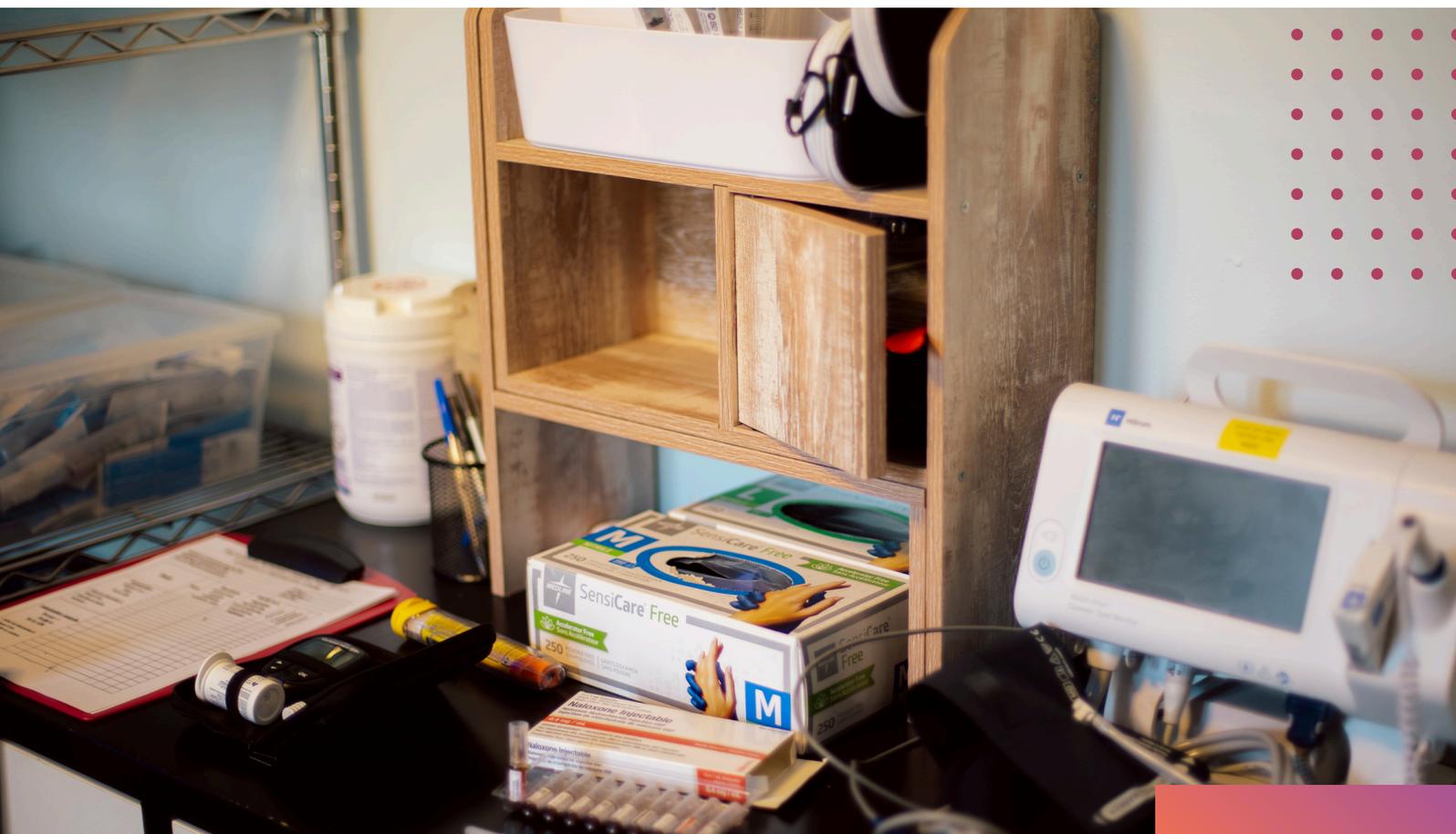
Logan Vaillant

Juin 2025

TABLE DES MATIÈRES



Sommaire exécutif – assurer la pérennité des services d’accompagnement à la consommation en Outaouais	3
Mise en contexte	4
À propos du BRAS Outaouais	5
Nos préoccupations	6
• Coût estimé de relocalisation	6
• Difficulté à trouver un site conforme aux dispositions du projet de loi	6
• Charge administrative lourde	6
• Risque de rupture de service	6
• Reconstruction de la cohabitation communautaire	6
Nos recommandations	7
• Renforcer les comités de cohabitation locaux	7
• Exempter le BRAS Outaouais des nouvelles contraintes d’implantation	7
• Compenser les impacts réels de relocalisation	7
Conclusion	7
Références	8
Annexe I – Budget	9
Annexe II – Lettres d’appui	10



SOMMAIRE EXÉCUTIF – ASSURER ENSEMBLE LA PÉRENNITÉ DES SERVICES D’ACCOMPAGNEMENT À LA CONSOMMATION EN OUTAOUAIS

Le Québec fait face à une crise des surdoses exacerbée par les opioïdes. L’Outaouais est particulièrement touché avec un taux de décès comparable à celui de Montréal. Depuis 2022, le Service d’accompagnement à la consommation (SAC) du BRAS Outaouais, situé au centre-ville de Gatineau, constitue une réponse essentielle et structurée à cette urgence de santé publique.

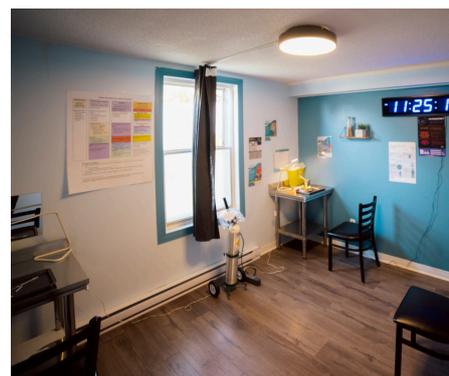
Mis en place en partenariat avec la Direction de santé publique (DSPu), la Ville de Gatineau et le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG), le SAC accueille près de 5 000 visites par an, sans incident rapporté ni surdose mortelle. Il facilite l’accès aux soins, réduit les risques, et bénéficie d’un appui soutenu des partenaires communautaires et institutionnels (voir Annexe 2).

Le projet de loi 103, bien qu’animé d’intentions louables, pourrait mettre à risque ce service vital en imposant des critères d’emplacement difficilement applicables. Selon nos estimations, une relocalisation engendrerait des coûts élevés (estimés à 4,7 M\$), une pression administrative considérable, et un risque réel de rupture de service pour une population hautement vulnérable. Notre organisme donne pourtant de fidèles services en Outaouais, des services essentiels.

Dans un esprit de collaboration, nous proposons :

- **L’octroi d’une clause de droits acquis** pour le site de consommation supervisée du BRAS Outaouais;
- Un **soutien financier gouvernemental** à la relocalisation et à ses frais afférents, si celle-ci s’avère inévitable;
- Le **renforcement des mécanismes de cohabitation** comme solution durable et éprouvée.

Le BRAS Outaouais réitère son entière volonté de travailler avec le gouvernement afin d’assurer la continuité des services, dans une perspective de santé publique et de cohabitation harmonieuse. Nous devons avoir un plan concret qui dépasse la simple restriction d’opérer.



MISE EN CONTEXTE

Le Québec est confronté à une crise des surdoses alimentée par la présence croissante de fentanyl et d'autres substances synthétiques dans le marché des drogues. Cette réalité entraîne un nombre croissant de décès évitables. L'Outaouais est particulièrement touchée : entre 2019 et 2022, 106 décès y ont été recensés, un taux supérieur à celui de Montréal (La Presse, 2022). À ce jour, la Direction de santé publique de l'Outaouais a déjà confirmé neuf décès liés aux surdoses, et ce, avant le mois de mai 2025.

Cette crise exige une réponse fondée sur les données probantes, l'agilité et la proximité. C'est dans ce contexte qu'a été mis sur pied le Service d'accompagnement à la consommation (SAC), initialement déployé sous une tente en 2020, puis établi de manière permanente au centre-ville de Gatineau en 2022. Résultat d'une collaboration entre la DSPu, la Ville, le SPVG et le BRAS Outaouais, le SAC vise à réduire les méfaits, améliorer la sécurité publique et favoriser le lien avec les services de santé et de soutien social.

Bien que le projet de loi 103 poursuive des objectifs légitimes, il entre en contradiction avec la planification rigoureuse ayant mené à l'établissement du SAC. Il expose aujourd'hui notre organisme à un risque d'exclusion, sans qu'aucune alternative concrète ne soit proposée. C'est pourquoi nous appelons à des mesures structurantes, justes et adaptées aux réalités du terrain.



À PROPOS DU BRAS OUTAOUAIS

Le BRAS Outaouais est un organisme communautaire à but non lucratif fondé en 1990. Il œuvre sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais, en milieu urbain comme en milieu rural. L'organisme développe des initiatives visant à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/sida, à risque d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), ou utilisant des substances psychoactives.

Le SAC du BRAS Outaouais n'est pas une idéologie : il est une réponse concrète à un enjeu de santé publique. Il s'appuie sur des données rigoureuses. La recherche démontre que les sites de consommation supervisée :

- Réduisent la mortalité liée aux surdoses ;
- Favorisent l'accès aux soins de santé ;
- Ne provoquent pas d'augmentation de la criminalité dans les quartiers où ils sont implantés (Potier et al., 2014; Bayoumi & Zaric, 2008; EMCDDA, 2018).

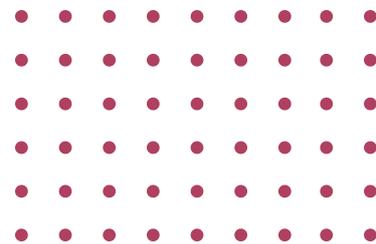
Les résultats observés en Outaouais en témoignent :

- Près de **5 000 utilisations du SAC** entre avril 2024 et mars 2025 ;
- Plus de **100 références** vers le continuum de soins ;
- **Aucune surdose mortelle** recensée ;
- Prévention estimée de plus de 60 surdoses mortelles par an ;
- Aucun incident signalé par les services de police, les commerçants ou les résidents ;
- Réduction marquée de la consommation visible et du matériel abandonné dans le secteur du SAC.

L'implantation actuelle bénéficie du soutien d'élus municipaux et provinciaux, d'organismes partenaires et d'une communauté mobilisée (voir Annexe 2).



NOS PRÉOCCUPATIONS



La clé du succès du SAC repose sur sa localisation : au cœur du centre-ville de Gatineau, là où les besoins sont les plus pressants. Il est vrai qu'il se trouve à moins de 100 mètres de deux services de garde, mais cet emplacement respecte les principes de proximité et d'accessibilité reconnus comme essentiels dans les meilleures pratiques en santé publique (EMCDDA, 2018).

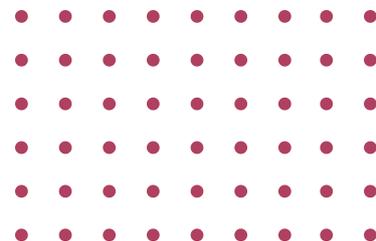
Forcer une localisation compromettrait cet équilibre, Les enjeux sont majeurs:

- **Coût estimé de relocalisation** : 4,731,100.00 \$ (voir Annexe 1). Sans appui financier substantiel, la fermeture du service serait inévitable ;
- **Difficulté à trouver un site conforme aux dispositions du projet de loi** tout en maintenant l'accessibilité à la clientèle ;
- **Charge administrative lourde** (recherche, négociation, adaptation, déménagement) qui détourne les ressources de notre mission première ;
- **Risque de rupture de service**, alors que la fréquentation est en hausse constante ;
- **Reconstruction de la cohabitation communautaire**, processus qui nécessite temps, dialogue et engagement.

Dans ce contexte, nous réitérons l'urgence d'adopter une approche pragmatique et fondée sur l'expérience de terrain.



NOS RECOMMANDATIONS



- **Exempter le BRAS Outaouais des nouvelles contraintes d'implantation**
Offrir une clause de droits acquis pour les services en place démontrant leur utilité sociale et leur intégration réussie, comme c'est le cas du SAC du BRAS Outaouais.
- **Renforcer les comités de cohabitation locaux**
Plutôt que d'imposer une relocalisation coûteuse et inefficace, miser sur le financement des mesures de cohabitation ayant fait leurs preuves, en partenariat avec les acteurs du milieu.
- **Compenser les impacts réels d'une relocalisation**
Si la relocalisation devait s'avérer nécessaire, elle doit s'accompagner d'un financement complet couvrant les pertes, les aménagements et le maintien des services. À défaut, la responsabilité d'une interruption ou d'un recul en santé publique incomberait à l'État.

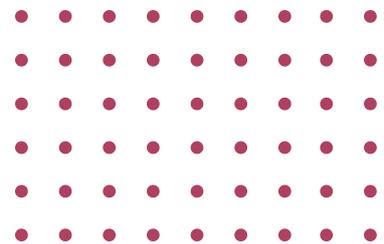
CONCLUSION

Le projet de loi 103 peut devenir un outil puissant pour encadrer les services de consommation supervisée. Pour cela, il doit s'appuyer sur les expériences probantes et reconnaître les acquis.

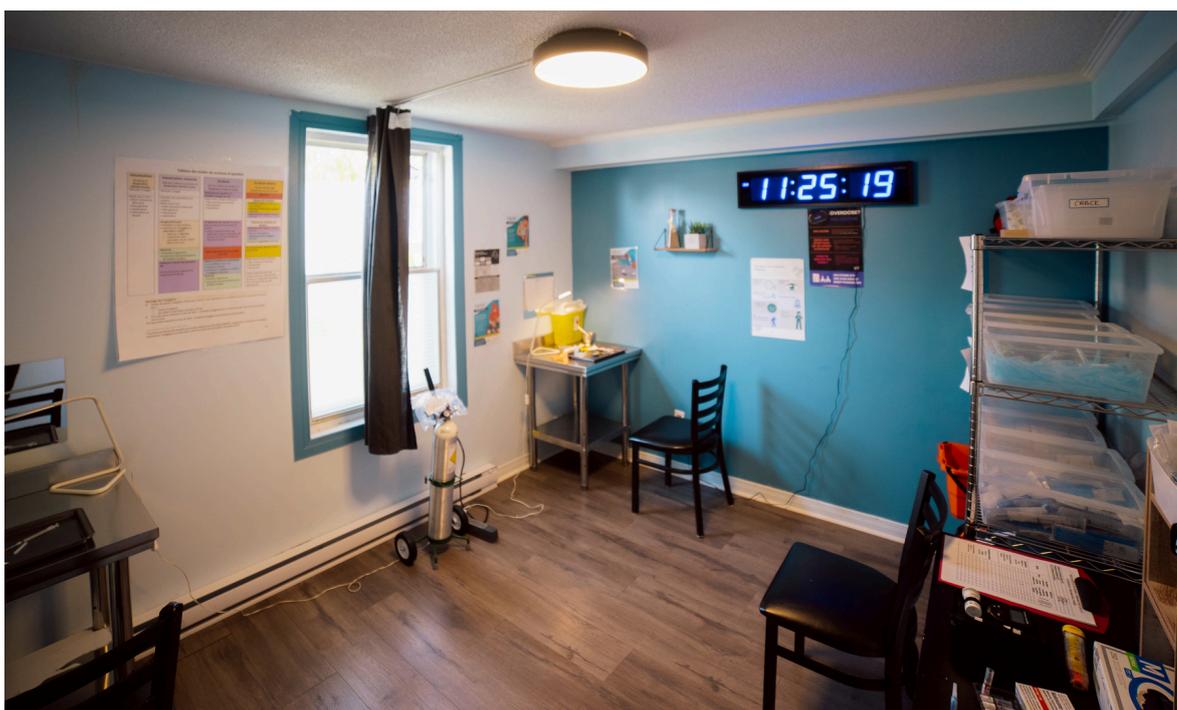
Nous invitons les parlementaires à faire le choix de la rigueur, de la compassion et de la justice sociale. Le BRAS Outaouais est prêt à collaborer activement à toute solution fondée sur les principes de santé publique. Toutefois, cette collaboration doit être accompagnée de garanties concrètes : un financement adéquat, une reconnaissance des services en place, et un appui structurel à la cohabitation. L'accompagnement ne peut être optionnel — il doit être **immédiat, prévisible et équitable**.

Signé par l'équipe du Bureau Régional d'action sida (Outaouais)

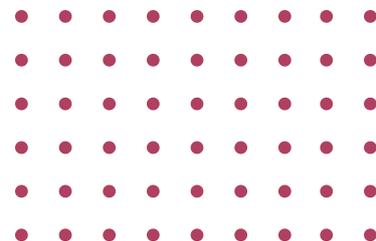
RÉFÉRENCES



- Bayoumi, A. M., & Zaric, G. S. (2008). *The cost-effectiveness of supervised injection facilities for Canadian cities: Cost-effectiveness and analysis of health benefits*. CMAJ, 179(11), 1143–1151. <https://doi.org/10.1503/cmaj.080808>
- Gouvernement du Québec. (2018). *Plan d'action interministériel en dépendance 2018–2028*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-804-02W.pdf>
- La Presse. (2022, 19 octobre). *Surdoses au Québec: l'Outaouais durement touché*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-11-12/l-outaouais-point-chaud-de-la-crise-des-opioides.php>
- Potier, C., Laprévotte, V., Dubois-Arber, F., Cottencin, O., & Rolland, B. (2014). *Supervised injection services: What has been demonstrated? A systematic literature review*. *Drug and Alcohol Dependence*, 145, 48–68. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2014.10.012>
- European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA). (2018), *European drug report 2018 – Trends and developments*, Publications Office, 2018, <https://data.europa.eu/doi/10.2810/800331>



ANNEXE I – BUDGET



BRAS Outaouais - Budget prévisionnel de relocalisation		
Poste budgétaire	Détail des calculs	Budget sur 4 ans
Charges salariales		
RH transition	Équipe recherche, implantation, escouade bon voisinage et inter-cohabitation (salaire 35 heures/semaine, escouade de nettoyage à 15 heures par semaines, intervenant de proximité et pair aidant à 35 heures / semaine chacun, et supervision clinique. Charges sociales à 25%) 230,000.00 \$ par an pour 4 ans	920 000,00 \$
RH logistique	Chargé de projet pour relocalisation et implantation (salaire 1 employé.e et charges sociales à 25%) 70,000.00 \$ par an pour 4 ans	280 000,00 \$
Total des charges salariales		1 200 000,00 \$
Frais de relocalisation		
Achat immeuble	Prix moyen à Gatineau secteur Hull pour commercial selon notre besoin en superficie et selon MLS	2 000 000,00 \$
Conversion générale de l'immeuble	Frais pour architecte, ingénieurs, structure et génie civil, adaptation des locaux et matériel spécialisé selon les besoins du SAC et en fonction des exigences de la CNESST, de santé Canada et de la santé publique	680 000,00 \$
Ajout d'une salle d'inhalation ventilée	Frais pour ajout d'une salle d'inhalation ventilée, requise pour assurer la sécurité du personnel et des personnes qui consomment.	175 000,00 \$
Honoraires professionnels	Notaire, Informaticien, Communications, Permis, etc.	50 000,00 \$
Frais de déménagement	Frais pour déménager le mobilier et le matériel de l'organisme au nouveau site.	9 000,00 \$
Total des frais de relocalisation		2 914 000,00 \$
Sous-Total (Charges salariales et Frais de relocalisation)		4 114 000,00 \$
Frais administratif 15%		617 100,00 \$
TOTAL		4 731 100,00 \$